

NOTE D'INFORMATION

LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE À SAINT-PALAIS-SUR-MER

UNE DÉMARCHE QUALITATIVE EXIGENTE : LA CERTIFICATION « DÉMARCHE QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE »

La ville de Saint-Palais-sur-Mer s'est engagée dans cette certification pour l'ensemble de ses plages depuis 2013. **L'objectif de la commune est de garantir la santé des baigneurs par un suivi dynamique de la qualité des eaux de baignade.** La municipalité est auditée annuellement au regard de sa stratégie d'autosurveillance, de son information vis-à-vis du public et de la pertinence de son plan d'action. La certification concerne les plages du Bureau, du Platin, de la Grande Côte, des Combots et de Nauzan (plage partagée avec Vaux-sur-Mer). Si interdire préventivement et temporairement la baignade reste impopulaire, la municipalité privilégie néanmoins la sécurité sanitaire de ses baigneurs.

UNE SURVEILLANCE APPROFONDIE DE LA QUALITÉ DE NOS EAUX DE BAINADE

Dans le cadre de la surveillance des eaux de baignade, les plages de Saint-Palais-sur-Mer ont subi **149 contrôles en 2019**. 45 prélèvements en mer ont été réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) chargée du contrôle sanitaire des zones de baignade. Au titre de ces résultats, les plages saint-palaisiennes obtiennent pour la saison 2019 le **classement « EXCELLENT »** hormis la plage du bureau qui est classée « **BONNE** » (le classement tient compte des quatre dernières années). En outre, 34 prélèvements en mer ont été effectués par le conseil départemental.

En complément, la Ville de Saint-Palais-sur-Mer procède à des **autocontrôles** (hebdomadaires et bimensuels selon les plages de mi-juin à mi-septembre) réalisés par le groupe Saur/CER, en mer ainsi que dans les réseaux d'eaux pluviales. Un contrat annuel d'environ 11.000 € a été signé avec la CER pour vérifier la qualité des eaux de baignade : 105 analyses ont été réalisées sur l'année 2019 (70 en mer et 35 dans le réseau des eaux pluviales).

DES INTERDICTIONS PRÉVENTIVES TEMPORAIRES BASÉES SUR LE PRINCIPE DE PRECAUTION

La plage du Bureau, contrairement aux autres plages saint-palaisiennes, bénéficie d'un protocole spécifique au vu de ses caractéristiques : sa configuration en conche, sa proximité immédiate avec le centre-ville et la **présence d'un exutoire d'eaux pluviales** (au niveau des rochers).

Ce dernier point fait l'objet d'une vigilance particulière. En effet, en cas de pluviométries importantes, dépassant les seuils de 8mm/24h et/ou de 5mm/h, la certification « Démarche qualité des eaux de baignade » impose d'interdire la baignade de façon préventive. **La pollution n'est pas avérée, mais le principe de précaution s'impose.**

Le 17 juin 2020, la baignade et les activités nautiques ont été interdites de manière préventive et temporaire car les deux seuils pluviométriques ont été dépassés. Avant de pouvoir lever l'interdiction, il est nécessaire d'attendre les résultats des analyses, disponibles 24h après les prélèvements. Ces derniers s'étant avérés positifs, **l'interdiction a été levée dès le 18 juin 2020.**

SOURCES POTENTIELLES DE DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADES

La qualité des eaux de baignade peut être affectée par des raisons liées aux réseaux d'eaux pluviales :

- **Un défaut de raccordement** des maisons individuelles au réseau d'assainissement (par exemple l'évacuation des eaux usées se réalise dans le réseau d'eaux pluviales).
- **Le lessivage des sols** en cas d'abats d'eau (des **déjections animales et autres déchets organiques** déplacés par la pluie s'introduisent dans les réseaux d'eaux pluviales puis vers les plages).
- **L'état matériel des réseaux** d'eaux pluviales et/ou d'assainissement.

La qualité des eaux de baignade peut être affectée par une défaillance potentielle du système d'assainissement (compétence de la Cara) :

- **En cas de défaillance exceptionnelle des pompes de relevage** (débordement en cas d'un fort abat d'eau ou de panne mécanique), cela pourrait impacter la qualité des eaux de baignade. Néanmoins, le système est sécurisé par télésurveillance et chaque poste dispose de deux pompes et d'un groupe électrogène de secours en cas de besoin. Certains postes disposent en outre d'un bassin tampon pour prévenir tout risque de débordement.
- De même, **en cas d'incident exceptionnel concernant le traitement des eaux usées** du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer – Les Mathes, la qualité des eaux de baignade pourrait en être affectée. Les eaux traitées étant rejetées au Puits de l'Auture.

Des prélèvements y sont réalisés deux fois par semaine en période estivale et deux fois par mois le reste du temps, conformément à la réglementation. **Pour la dernière saison estivale** (du 5 juin au 26 septembre 2019), **100% des analyses bactériologiques étaient dans les normes de rejet**. A cela s'ajoute des analyses effectuées en amont et en aval du rejet.

En conditions normales, le système est suffisamment dimensionné pour gérer l'augmentation de population estivale, absorbée notamment par la mise en service de la station d'épuration des Mathes.

La qualité des eaux de baignade peut être aussi affectée par une source de pollution plus diffuse en provenance de l'estuaire de la Gironde :

- Les analyses réalisées en 2018 ont signalé une **situation globale dégradée sur le pays royannais**, touchant les communes de Saint-Palais-sur-Mer, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Meschers et Vaux-sur-Mer. A la demande des maires des communes concernées, le département de la Charente-Maritime a engagé avec le laboratoire QUALYSE et en collaboration étroite avec l'ARS une enquête dans la partie charentaise de l'estuaire (120.000€). Celle-ci n'a pas permis, pour l'instant, d'en identifier formellement la cause.
- **Les maires** ont décidé, le 3 juin 2020, de saisir la **préfète de région** afin qu'elle missionne le **SMIDDEST** (Syndicat mixte du développement durable de l'estuaire) pour élargir l'étude à la partie girondine de l'estuaire.

DES PROGRAMMES RECURRENTS ET UN PLAN D'ACTION À L'ÉTUDE

Afin d'améliorer la situation, la ville de Saint-Palais-sur-Mer déploie de nombreux moyens :

- Un programme précis d'autocontrôles sur les eaux pluviales et en eaux de mer ;
- Un programme préventif d'hydrocurage (nettoyage et entretien) du réseau d'eaux pluviales d'avant saison.

Un plan d'action est à l'étude pour la nouvelle mandature :

- Projet de curage du lac du parc Raymond Vignes ;
- Une volonté de favoriser la perméabilité des sols dans tous ses projets urbains ;
- Envisager l'allongement de l'exutoire du Rhâ dans la conche du Bureau ;
- Régulation des flux de sorties au lac du parc R.Vignes et à la sortie du canal de Bernezac à Nauzan ;
- Programme de contrôle de conformité des habitations particulières au regard du réseau des eaux usées ;
- Défendre les intérêts municipaux dans les instances territoriales et être attentif au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement ;
- Affiner la surveillance du fonctionnement des réseaux pluviaux ;
- Campagne de communication pour favoriser les comportements civiques.

Stéphane Magrenon
Conseiller délégué à la qualité des eaux de baignade